

Les recherches généalogiques et démographiques : guide des sources

Les recherches généalogiques et démographiques sont de nos jours fréquentes. Les sources en sont variées aux Archives de la Savoie. Nous ne traiterons pas séparément ces deux ordres de recherches aux objectifs différents, car elles font en général appel aux mêmes documents.

Des conseils sont donnés aux chercheurs dans les ouvrages suivants

DURYE (Pierre). La généalogie. Paris, P.U.F., 1961 (Que sais-je ?).

FLEURY (Michel et HENRY (Louis). Des registres paroissiaux à l'histoire de la population. Manuel de dépouillement et d'exploitation de l'état civil ancien. Paris (1956), 84 p. (et réédition augmentée, 1965, 182 p.).

L'Histoire et ses méthodes. Paris, N.R.F., 1961, ouvrage publié sous la direction de Charles SAMARAN. Voir p. 724-739.

Plus spécifiquement consacré aux sources savoisiennes sont trois guides, qu'il importe de lire

GABION (Robert). Histoire familiale et biographie. Conseils aux chercheurs. Annecy, 22 p. ronéotées ; Les recensements et états de population du 14^e au 18^e siècle en Savoie. R.I.H.M. Rencontres d'initiation pratique aux méthodes historiques. (s.d.), 23 p. ronéotées, fac-simil. ; Les recherches généalogiques. Idem. (s.d.), 15 p. ronéotées, fac.-simil.

Conseils de méthode

La généalogie est une discipline, qui s'est répandue dans de nombreuses classes sociales. Elle n'est plus limitée aux familles, qui sont étudiées dans les nobiliaires, mais la curiosité légitime, qui incite bien des gens à connaître nominativement leurs ascendants, s'est beaucoup développée. Les recherches démographiques, d'autre part, ont pris une grande importance et l'historien, même s'il se restreint à l'étude d'une monographie locale, se doit de chiffrer les évolutions de la population dans le temps, de donner des précisions sur la mortalité infantile, les âges de nuptialité, les espérances de vie.

Les recherches du généalogiste se font en remontant le cours du temps, en allant du connu à l'inconnu. Il convient de consulter en premier lieu les papiers de famille, même s'ils sont peu nombreux, qui pourraient exister dans la famille proche du chercheur ou chez un collatéral, d'interroger des parents âgés, qui ont gardé le souvenir de générations antérieures. Il faut être muni du nom de l'ascendant, dont le généalogiste espère retrouver les degrés antérieurs et connaître la commune, dont il est originaire et, si possible, les dates de sa naissance, de son mariage et de son décès, ou tout au moins savoir une ou deux de ces dates. Agir différemment serait s'exposer à faire des confusions, car d'assez nombreuses familles portent le même patronyme en Savoie et, au sein d'une même famille, il a souvent existé dans le même terroir différentes branches, dont la parenté a pu être fort éloignée. Il est donc nécessaire de bien assurer la filiation des degrés les plus récents avant de découvrir de plus lointains ancêtres.

La filiation directe étant connue, les recherches pourront s'étendre aux branches collatérales. Il est possible aussi de ne pas se limiter à la connaissance d'une seule ascendance, mais de découvrir les ancêtres en ligne féminine. Savoir les noms, prénoms et les dates est indispensables à la poursuite des recherches, mais celles-ci présentent un intérêt beaucoup plus réel, si elles se continuent par l'étude des évolutions sociales et économiques des générations, et, s'il y a lieu, par des recherches biographiques sur les personnalités les plus actives et les plus influentes. Toute

généalogie, sérieusement faite et bien complète, apporte beaucoup à l'histoire sociale, même si les membres de la famille n'ont pas eu de destinées marquantes. Il faut évidemment se garder d'enter abusivement une famille sur une autre plus connue grâce à une similitude de patronyme ou de faire le silence sur les personnes moins représentatives. Tous les enfants d'un couple doivent être notés, même s'ils sont morts en bas âge, et les naissances irrégulières. Le respect de la vérité donne une valeur scientifique à l'étude d'une généalogie, ainsi que le sérieux des recherches et l'indication précise de références.

L'étude de la démographie peut s'effectuer à l'aide des registres de catholicité et d'état civil, qui donnent par les actes de naissance, de mariage et de décès les mouvements de population ou, au moyen des recensements ou états périodiques de la population, qui renseignent pour une date donnée sur l'état statique de la population, appréhendée par âges, sexes, professions.

Les sources

Les Archives de la Savoie sont en possession de sources nombreuses pour les recherches généalogiques et démographiques.

a) Registres de catholicité et d'état civil

C'est une des premières sources à consulter pour les recherches d'ascendance et une source fort importante pour les études démographiques. Il faut consulter les doubles provenant des chancelleries épiscopales de Maurienne et de Tarentaise, qui remontent généralement à la première moitié du XVIII^e siècle et les doubles des greffes, dont les plus anciens datent de 1774 (sous-série 3 E). Les tables décennales, qui rendent les recherches plus rapides, ne couvrent aux Archives de la Savoie que la période de 1853 à 1882, mais il existe parfois des tables à la fin de certains registres de catholicité. Les tables décennales postérieures à 1882 doivent être consultées dans les mairies.

Les registres de catholicité, déposés aux Archives départementales par les paroisses de l'archidiocèse de Chambéry (sous-série 4 E), sont à consulter puisque, malgré des lacunes, ils donnent des renseignements plus anciens que les doubles du greffe et compensent le caractère tardif de la tenue des doubles de la chancellerie de l'archevêché de Chambéry, dont la majeure partie ne remonte qu'en 1804 (sous-série 5 E).

Pour plus de précisions sur les registres de catholicité et d'état civil il faut se reporter au chapitre 10 du Guide (p. 126).

Les presbytères de Maurienne et de Tarentaise ont conservé en principe leurs actes de catholicité, y compris ceux de la période 1814-1860, qui sont en même temps en Savoie actes d'état civil. Les mairies détiennent ou devraient toutes détenir les actes de la première période française (1793-1814), des extraits ou transcriptions des actes de catholicité de 1828 ou 1838 à 1860 et l'état civil depuis 1860.

b) Les documents fiscaux

Les plus anciens documents, susceptibles d'apporter une documentation sur les familles et la démographie sont les comptes des subsides. Cette imposition, votée par l'assemblée des Etats, était payée aux comtes puis ducs de Savoie dans les circonstances exceptionnelles par tous les taillables, chefs de famille. Les privilégiés en étaient exempts. Les seigneurs, ayant des juridictions importantes, faisaient lever personnellement les subsides dans leurs seigneuries et en versaient ensuite la moitié au prince. Les comptes de ces subsides n'ont pas été conservés. La comptabilité, provenant de la Maison de Savoie, peut donner des vues intéressantes du XIV^e siècle à la fin du XV^e siècle ou au début du XVI^e sur le mouvement de la population dans les châtelainies, mais, pour en tirer des conclusions d'ensemble, il faut bien connaître au préalable l'histoire des fiefs. Les généalogistes pourront difficilement tirer des filiations par ces seules listes de chefs de famille, mais,

ils sauront si les patronymes recherchés sont mentionnés dans telle localité à telle époque. Les subsides n'étaient pas levés tous les ans, mais ils furent suffisamment fréquents pour qu'il soit possible de constater la permanence ou la disparition de noms de famille et les changements de prénoms. Ces comptes de subsides sont conservés aux Archives départementales (voir chapitre 6 du Guide).

Les terriers ou registres de reconnaissances par les tenanciers envers leurs seigneurs sont intéressants, mais il y a eu beaucoup de pertes pendant la Révolution. Ainsi ceux, qui étaient conservés au château de Chambéry, ont été brûlés à cette époque. Ceux qui subsistent peuvent se trouver aux Archives départementales, comme les terriers de Châteauneuf des XVe et XVIe siècles (SA 49 et 50), ceux de Saint-Martin-de-Belleville (déposés par la commune aux Archives départementales) ou de Beaufort, conservés à la mairie (XVe-début XVIII^e s.). Ces documents citent non seulement les noms des chefs de famille, qui passent des reconnaissances pour leurs biens, mais font état d'une ou de deux reconnaissances antérieures avec les noms et prénoms des déclarants, ce qui permet parfois de remonter d'une génération ou deux une filiation. Les terriers donnent un relevé des biens fonciers tenus par les chefs de famille. Cependant, une paroisse pouvait être partagée en plusieurs fiefs et un même habitant dont les biens relevaient de seigneurs différents, était en ce cas inscrit sur des terriers distincts. Toute la fortune foncière d'un tenancier peut donc n'avoir pas été enregistrée dans un seul document.

Les comptes des extentes, d'où dérivent les terriers, sont des rouleaux sur parchemin donnant des listes de tenanciers avec leurs redevances et prestations. Il en subsiste peu aux Archives de la Savoie (extentes de Chambéry, 1274 : SA 15), mais les Archives d'Etat de Turin en conservent beaucoup plus, surtout des XIVe et XVe siècles.

Une source particulièrement importante est constituée par le dénombrement nominatif effectué en 1561-1576 pour la gabelle du sel. Il comprend pour chaque paroisse le recensement des familles et, pour chacune d'elles, le nom et le prénom de son chef, le prénom de sa femme, les prénoms des enfants de plus de cinq ans, les serviteurs s'il y a lieu, les enfants de moins de cinq ans puis le bétail prenant sel ou pouvant faire l'objet d'une salaison. En marge peut se trouver, en regard du recensement du feu, la mention de pauvre ou misérable, qui qualifie les familles, exemptées en tout ou en partie de l'imposition de la gabelle pour manque de ressources. Par son ancienneté et sa précision ce dénombrement, conservé dans la série SA des Archives de la Savoie, est une source remarquable pour l'histoire des familles et les recherches démographiques (voir chapitre 6, page 76 du Guide).

Pour la deuxième moitié du XVIIIe siècle, les Archives départementales conservent des consignes du sel, donnant l'état nominatif des membres de chaque famille et la mention du bétail pour les paroisses du duché de Savoie (C 433 à 436), de la province de Maurienne (C 803, 805-806) et de celle de Tarentaise (C 1014 à 1043).

Les archives communales détiennent aussi des consignes du sel de la même époque. Dans ces mêmes archives, restées dans les mairies ou déposées aux Archives départementales, se trouvent les cottets ou rôles d'imposition de la taille des XVII^e et XVIIIe siècles, qui donnent la liste des contribuables et le montant de leur taille pour la paroisse concernée.

La série C des Archives départementales conserve des états nominatifs pour la capitation des nobles en 1702 (C 372) et 1715 (C 374 et 376), un rôle des nouveaux anoblis, de 1647 (C 408).

L'imposition de la taille, s'appuyant sur la valeur des patrimoines fonciers, il fallut, pour en avoir connaissance, effectuer le cadastre. Dès le XVIIe siècle des registres cadastraux furent entrepris. Il en subsiste quelques vestiges dans certaines communes. Le cadastre de 1728-1738 de chaque commune est conservé aux Archives départementales. Il comprend les tabelles par ordre alphabétique des possesseurs de biens fonds avec l'état de ceux-ci et les plans correspondants. C'est un instrument de recherche incomparable pour connaître le patrimoine foncier des familles au XVIIIe siècle. Les registres des mutations, qui ont suivi le cadastre, se trouvent aux Archives départementales, mais les mutations n'ont pas été enregistrées régulièrement.

Le cadastre de 1811 n'a été que partiellement exécuté (voir la série L, chapitre 13 du Guide).

Le cadastre postérieur à 1860 est conservé à Chambéry par les services du Cadastre (voir chapitre 38 du Guide) et dans les mairies.

La capitation pour l'entretien des armées espagnoles en 1743-1748 a donné lieu à un dénombrement nominatif par communes de la population du duché de Savoie (Arch. dép. de la Savoie, C 5015-5023). Il s'agit d'un recensement extrêmement utile malgré quelques lacunes.

Les rôles d'impositions postérieures à 1860 sont classés dans la série P des Archives de la Savoie (voir chapitre 20 du Guide) ; toutes les années n'ont pu être conservées.

c) Listes de notables. Documents électoraux

Il existe aux Archives de la Savoie dans la série L (Période Révolution et Empire) des listes des plus imposés (L 319) ; d'émigrés (L 411, 413-414), des notabilités, an IX-1811 (L 322), des listes électorales (an VIII-1815). A partir du statut constitutionnel de 1848 sont à nouveau établies des listes électorales par communes (FS 383-384, 389). Il ne s'agissait d'ailleurs que d'un électorat censitaire. Ces documents ne concernent donc qu'un chiffre restreint de la population. Les listes électorales postérieures à l'Annexion se trouvent en principe dans les mairies. A partir de 1944 elles ont été versées aux Archives départementales. Elles sont utiles pour l'identification et la localisation des familles.

d) Les documents militaires

Il en existe peu aux Archives de la Savoie pour l'Ancien Régime. Toutefois sont conservés dans la série C les documents suivants : registre des soldats des régiments de Maurienne et de Tarentaise (1779-1792) ;

registre des enrôlements dans le régiment provincial de Tarentaise, donnant le nom et le prénom de chaque enrôlé, son lieu et sa date de naissance, les prénoms et la position sociale du père et des frères, son signalement.

Pour la période de la Révolution et de l'Empire, il se trouve aux Archives départementales des tableaux de jeunes gens de 18 à 25 ans, établis pour le recrutement dans l'armée et la Garde nationale (L 1855). La série FS conserve des listes de tirage au sort pour le recrutement (1 FS 2132-2150 ; 2 FS 125-167, 3 FS 311-366, 4 FS 722-753).

Dans la série R se trouvent les listés de tirage des classes, les listes cantonales de recrutement depuis 1859, et les registres matricules de recrutement. Ces listes donnent le nom et le prénom de chaque inscrit, ses date et lieu de naissance, son lieu de résidence, les noms et prénoms de ses parents, sa profession, sa taille et précise s'il est apte ou non au service. Par ces documents, il est donc possible de localiser un individu et d'identifier ses parents.

e) Les documents ecclésiastiques

En dehors des registres de catholicité, déjà cités, il faut signaler les visites pastorales, qui peuvent donner des chiffres de feux des paroisses visitées ou des listes de communiant. Ces documents sont répartis entre la série G des Archives départementales, la sous-série 43 F (archives déposées de l'archidiocèse de Chambéry), les archives diocésaines de Maurienne (à Saint-Jean-de-Maurienne) et de Tarentaise (à Moûtiers). Un exemplaire de visites peut être conservé dans les archives paroissiales, qui sont pour la plupart déposées aux Archives départementales pour l'archidiocèse de Chambéry. Les visites pastorales de l'ancien décanat de Savoie se trouvent aux Archives de l'Isère (microfilmage partiel aux Archives de la Savoie).

Les archives paroissiales comprennent assez souvent des états d'âmes, qui sont des listes nominatives.

f) Les dénombrements

Nous avons vu qu'il existait des listes nominatives de caractère fiscal. L'Etat ne tarda pas à chercher à connaître pour des motifs de gouvernement le chiffre et le mouvement général de la population. Cependant, pour l'Ancien Régime, il n'a été fait en ce domaine que des tentatives partielles : un état des habitants de la province de Tarentaise en 1755 (C 606) ; un dénombrement nominatif, établi en 1768 par communes, des habitants des nouvelles terres acquises par la Savoie à la suite des traités de 1754 avec la république de Genève et de 1760 avec la France (C 608).

A partir de l'an VIII sont conservés dans la série L des Archives de la Savoie des dénombrements numériques de la population du département du Mont-Blanc par arrondissements, cantons et communes (ans VIII et IX), de la population de l'arrondissement de Chambéry, s.d. (1806 ?), des mouvements de la population, des tableaux statistiques des naissances, mariages, décès, des états comparatifs par arrondissements des naissances, mariages et décès de 1789 à l'an IX. Il faut signaler en particulier un recensement nominatif de la population de la ville d'Annecy en l'an IX (L 464), des mouvements mensuels de la population de l'arrondissement d'Annecy (an X-1864), un recensement nominatif des citoyens de 40 à 60 ans de la ville de Chambéry (s.d.) ; recensements nominatifs de plusieurs communes de l'arrondissement de Moûtiers (L 466) ; un état numérique de la population de la ville de Saint-Jean-deMaurienne (L 467).

Sous les cotes 1 FS 656-676, 4 FS 164-165, 5 FS 267-309, se trouvent les recensements numériques de la population du duché de Savoie par provinces et communes de 1814-1815, 1822, 1828-1829 et celui de 1838 pour les provinces de Savoie-Propre et de Haute-Savoie (région d'Albertville), le recensement numérique de 1848 pour la division administrative de Chambéry (Savoie-Propre, Haute-Savoie, Maurienne, Tarentaise) et celui de 1858 par communes et hameaux (Savoie-Propre, Tarentaise).

Il existe des états nominatifs par mandements de la population de Savoie-Propre (1848), des recensements nominatifs de la population de la province de Haute-Savoie en 1837-1838 et en 1848 et de la province de Tarentaise (1848).

Ces recensements sont accompagnés de tableaux statistiques, de tableaux comparatifs, du mouvement de la population de 1828 à 1837 pour les mandements d'Aime, de Bourg-Saint-Maurice, de Bozel et de Moûtiers.

Le chercheur pourra compléter les sources démographiques par des publications imprimées. 11 aurait intérêt à consulter d'abord l'ouvrage suivant

ROUSSEAU (Raymond). La population de la Savoie jusqu'en 1861. S.E.V.P.E.N., 1960, XX-271 p.

Cet auteur soulève les problèmes qui se posent aux chercheurs, donne les renseignements souhaitables sur les sources et en commente la valeur, critique les travaux les plus importants et donne par communes le chiffre de la population du milieu du XVIIIe siècle à 1861. Cette étude est un instrument de travail indispensable.

Le recensement de 1806 est utilisé par Joseph de VERNEIL. Statistique générale de la France ... Département du Mont-Blanc. Paris, 1807, 560 p.

Cet ouvrage donne pour chaque commune le chiffre de la population en 1806 et la superficie communale. Les dénombrements de l'époque de la Restauration sarde ont fait l'objet d'une publication officielle. Depuis le rattachement de la Savoie à la France, les recensements sont publiés par le Ministère de l'Intérieur. Ces volumes, eux aussi, sont mis à la disposition des chercheurs aux Archives de la Savoie.